

Procès-verbal de soutenance

(voir au verso les références réglementaires)

Type de travail Mémoire - Mémoire professionnel - Travail de certification de programme

Cycle d'études Bachelor - Master - Certificate / Diploma / Master of Advanced Studies

Etudiant-e(s)

N° Nom Prénom

N° Nom Prénom

Titre du travail

Note (entourer)

A	B	C	D	E	F						
---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

6	5.5	5	4.5	4	3.5	3	2.5	2	1.5	1	0
---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	---

Commentaire

Pas de diffusion publique (protection des données personnelles, du droit à l'image ou du droit d'auteur)



Directeur/trice(s)

Nom et prénom Signature

Nom et prénom Signature

Jury

Nom et prénom Signature

Nom et prénom Signature

Lieu, date

Ce document est accessible en ligne sur le site web de la HEP Vaud > portails internes (extranet). Le directeur de mémoire le dépose dûment complété au Service académique de la HEP à l'issue de la soutenance, accompagné d'un exemplaire papier du mémoire pour archivage.

Procès-verbal de soutenance – Références réglementaires

Échelles de notes

Formations à l'enseignement et formations postgrades

RAS, art 23; RBP, RMS1, RDS2, RMES, art. 20 :

Echelle de notes

1 Les prestations faisant l'objet d'une évaluation certificative reçoivent une note selon l'échelle suivante :

- a. A : excellent niveau de maîtrise ;
- b. B : très bon niveau de maîtrise ;
- c. C : bon niveau de maîtrise ;
- d. D : niveau de maîtrise satisfaisant ;
- e. E : niveau de maîtrise passable ;
- f. F : niveau de maîtrise insuffisant.

Master en sciences et pratiques de l'éducation

RMASPE, art. 14, al. 2 :

... L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-point, 4 étant la note suffisante. ...

Maîtrise universitaire en éducation précoce spécialisée

RMAEPS, art. 17, al. 2 et 3 :

Lorsque [le mémoire] est placé sous la responsabilité d'un membre du corps enseignant de la FPSE, les acquis des étudiants sont évalués par des notes comprises entre 0 et 6, la note suffisante étant 4 et la meilleure note 6.

Lorsque [le mémoire] est placé sous la responsabilité d'un membre du corps enseignant de la HEP Vaud, les acquis des étudiants sont évalués par des notes, selon l'échelle suivante : A indique un excellent niveau de maîtrise, B indique un très bon niveau de maîtrise, C indique un bon niveau de maîtrise, D indique un niveau de maîtrise satisfaisant, E indique un niveau de maîtrise suffisant et F indique un niveau de maîtrise insuffisant.

Voir aussi

Les [règlements d'études](#), [plans d'études](#) et [documents](#) propres à chaque programme de formation en ce qui concerne les objectifs et exigences spécifiques du mémoire ou du travail de certification de programme.

Les [directives 05-05](#) sur les évaluations certificatives et [05-08](#) sur les mémoires de diplôme.